



## REGLEMENT DU TRAIL

L'association Accordu (association loi 1901) organise le trail de la Testa.

C'est une course pédestre en pleine nature appelée « TRAIL » avec dossards et chronométrage.

Vous pouvez contacter l'organisateur par mail [trailtesta@gmail.com](mailto:trailtesta@gmail.com) ou par téléphone 06 19 62 14 92.

### 1. DATE, HORAIRES, PARCOURS

L'événement se déroulera le dimanche 27 avril 2025 à la mise à l'eau du port de Figari.

Départ de la course : 10h00 Port de Figari

Le parcours du trail s'étend sur une distance de 10 kilomètres avec un dénivelé positif de 130 mètres, alternant chemins de terre et sentiers. Le détail du tracé est consultable sur le site de la mairie de Figari ainsi que sur les réseaux sociaux (mairie et association Accordu).

Un parking gratuit est à disposition sur un terrain agricole le long de la route départementale à proximité du port de Figari.

### 2. RETRAIT DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une heure avant le départ de la course. Le départ sera donné sur le parking de la mise à l'eau du port de Figari.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie espoir (18 ans et +), titulaires d'une assurance pour les risques encourus lors de la pratique de la course pédestre.

Les mineurs ne sont pas autorisés à participer à cet événement.

### 4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via le site SPORTIMER, jusqu'au 20 avril 2025, dans la limite de 150 participants. Les frais d'inscription (25€) incluent dossard, ravitaillements, tee-shirt, récompenses et repas pour le coureur.

Votre participation, pour être validée, est soumise à la présentation :

- soit de votre licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la compétition,
- soit de l'attestation indiquant que vous avez réalisé dans les 3 mois précédant la course le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA sur sa plateforme dédiée pps.athle.fr.

Attention : il n'est pas possible de s'inscrire le jour de l'événement

### **Chronométrage :**

Il est interdit de courir sans dossard et la cession de son dossard à une tierce personne, est proscrite. Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire. L'abandon est le fait de renoncer à poursuivre une compétition. Tout coureur a l'obligation de signaler le plus tôt possible à l'organisation son abandon.

## **5. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES**

L'épreuve est courue en semi-autosuffisance.

De ce fait, les concurrents devront se munir :

- D'une réserve alimentaire (barres énergétiques ou de gels de leur choix)
- D'un minimum de 1 L d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau...)
- De chaussures adaptées à la course sur sentiers
- D'une veste coupe-vent et/ou imperméable de taille adulte, permettant de supporter le mauvais temps
- D'un sifflet
- Du dossard visible de face équipé de sa puce en vue du pointage électronique

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout participant n'étant pas équipé conformément aux exigences.

Attention : Un téléphone mobile est recommandé, mettre dans son répertoire le numéro du directeur de course communiqué lors du retrait des dossards, de garder son téléphone allumé, et ne pas masquer son numéro.

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité obligatoire et à pouvoir le présenter à tout moment en cas de sollicitation de l'organisation durant la totalité de l'épreuve.

## **6. SECURITE ET ASSURANCE**

La sécurité est assurée par **la SNSM**. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MACIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Chaque participant doit respecter les consignes données par les organisateurs et les signaleurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à la non-conformité du matériel ou au non-respect des consignes.

## **7. RAVITAILLEMENTS**

Un ravitaillement sera situé à mi-parcours et à l'arrivée.  
Les ravitaillements sauvages ne sont pas autorisés.

## **8. INFORMATIONS**

### **Déchets :**

Plusieurs poubelles seront installées aux points d'accueil, de parking et de ravitaillements parcours et arrivée. Elles seront toutes ramassées à la fin de l'événement et jetées dans les conteneurs appropriés.

### **Balisage provisoire :**

Un balisage provisoire composé de ruban balise et de piquets sera installé un jour avant l'événement puis retiré dès la fin de l'événement ou le lendemain.

### **Contrôle sur parcours :**

Pour sécuriser chaque traversée de route sur les parcours, deux signaleurs seront à chaque fois présents. Des postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course. Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée. Suivant les obligations légales, la sécurité sera assurée par un ou plusieurs médecins.

### **Animations :**

Un buffet sera offert à tous les participants. Une participation sera demandée aux accompagnants.

## **9. FERMETURE DU TRAIL**

Une équipe de deux personnes sera mise en place dès le départ de la course et sera en lien avec le PC course ou le directeur de course. Les serre-fils ne laisseront jamais un compétiteur hors délai seul entre deux points de contrôle. Ils l'accompagneront jusqu'à un point de contrôle où il sera officiellement mis hors course (dossard retiré, chronométrie désactivée).

## **10. CLASSEMENT ET RECOMPENSES**

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

Les 3 premiers de la catégorie JUNIOR, ESPOIR, SENIOR et MASTER en homme et en femme.

Une médaille sera distribuée sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve. Les classements seront diffusés le soir même sur le site SPORTIMER.

## **11. DROIT A L'IMAGE**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **12. CHARTE DU TRAILER**

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez, il est basé sur un équilibre écologique fragile.
- Respecter la faune et la flore
- Ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement que ce soit sur les parcours ou sur les lieux d'accueil
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantiront en effet l'éthique et l'esprit de la course nature.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en ne jetant aucun déchet sur le parcours. Des zones de collecte seront disponibles au point de ravitaillement.

## **13. ANNULATION, INTEMPERIES**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (uniquement l'achat de la participation au trail), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

## **14. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE LA CHARTE DU TRAILER**

L'inscription au trail de la Testa implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de la charte du trailer.